

Synthèse du rapport 73 du Conseil scientifique néerlandais pour la politique gouvernementale (WRR), intitulé

Dynamique du militantisme islamique

(Traduction : Geneviève Roy)

Contexte

Depuis les années soixante-dix, l'importance de l'islam en tant que facteur politique, ce qu'il est convenu d'appeler le militantisme islamique, se fait de plus en plus sentir. Ce militantisme s'est manifesté à plusieurs reprises, entraînant dans son sillage de fortes tensions et des conflits violents qui n'ont pas uniquement affecté le monde musulman lui-même, mais également l'Occident et les Pays-Bas, de même que les relations entre ces pays. En effet, en raison de l'étroite imbrication des événements nationaux et de ceux qui se jouent sur la scène internationale, tout ce qui se passe « ailleurs » ne manque pas d'influencer les relations internes entre les groupes de population. Un climat de méfiance et de peur s'est installé entre musulmans et non musulmans, mais parfois aussi au sein même du monde islamique, et il semblerait qu'on ne puisse plus évoquer « l'islam » qu'à coup de métaphores violentes et de termes généralisantes, tels que le « choc des civilisations » ou « l'incompatibilité de l'islam avec la démocratie et les droits de l'homme ».

Problématique

Ce rapport analyse les caractéristiques et la dynamique du militantisme islamique et pose la question suivante : existe-t-il dans ce militantisme qui s'exprime depuis les années soixante-dix des éléments favorables à la démocratisation et à l'amélioration des droits de l'homme, et sous quelles formes ? Ce rapport étudie également les orientations politiques susceptibles de réduire à long terme les tensions dont s'accompagne le militantisme islamique aux Pays-Bas et en Europe, et de soutenir les processus de démocratisation et d'amélioration du respect des droits de l'homme.

Objectif

Le conseil formule dans ce rapport une perspective politique visant à réduire les tensions qui se font sentir, dans les relations avec le monde musulman et au sein de l'Islam lui-même, au sujet des problèmes soulevés par le militantisme islamique. Le conseil estime essentiel de baser cette perspective sur une connaissance profonde de l'évolution et des caractéristiques réelles du militantisme islamique, sans chercher à en décrire ou analyser *toutes* les facettes, notamment ses manifestations négatives notoires. Il cherche explicitement des points de repères positives qui peuvent soutenir à une politique axée sur la démocratisation et les droits de l'homme dans les pays musulmans.

Ce rapport s'adresse au gouvernement néerlandais. Les développements internationaux dont il y est question demandent, par leur nature, un déploiement d'efforts internationaux sur le plan politique. Aussi ce rapport étudie-t-il principalement les possibilités dont dispose l'UE dans ce domaine, car ce cadre plus vaste est nécessaire aux Pays-Bas pour exercer une réelle influence. Les principes de la politique extérieure de l'UE ont à leur tour une incidence sur les rapports qu'entretiennent les Pays-Bas avec le militantisme islamique.

Approche

Les rapports entre le militantisme islamique et la démocratie et les droits de l'homme ont été étudiés sur trois niveaux, à savoir :

- la pensée politique islamique
- les mouvements politiques islamiques
- le droit islamique

Points de repères

Le rapport conclut que le militantisme islamique offre effectivement des points de repères à un processus de démocratisation et d'amélioration des droits de l'homme. Chacun des trois niveaux explorés révèle à cet égard une grande diversité et une forte dynamique. Bien que ces bases soient fragiles et qu'on ait affaire à de nombreuses inconnues, il est injuste de supposer que l'islam au sens général du terme soit inconciliable avec l'acceptation de la démocratie et des droits de l'homme.

Au niveau de la *pensée politique islamique*, on se rend compte que de nombreux intellectuels rejettent comme contraires aux principes islamiques et à la suprématie du droit islamique les valeurs fondamentales de l'organisation politique comme la séparation de l'Église et de l'État, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. Mais en parallèle avec ces opinions

dominantes, on assiste à l'émergence de penseurs, de plus en plus nombreux, qui adhèrent à ces valeurs en se basant justement sur l'islam. Ils s'insurgent contre les théories dogmatiques préconisant une observation des prescriptions du Coran à la lettre, et se préoccupent plus de l'esprit et de la portée des sources sacrées pour le monde d'aujourd'hui. À l'heure actuelle, on trouve ce type de pensée novatrice dans de nombreux pays islamiques comme l'Indonésie, la Malaisie et l'Égypte, et même en Iran, dirigé depuis maintenant un quart de siècle par une théocratie islamique.

L'histoire récente des *mouvements politiques islamiques* dans le monde musulman révèle une grande diversité et une forte dynamique. Ces mouvements ne constituent pas une menace homogène, invariablement radicale et toujours violente, et si le terrorisme transnational qui se consacre aux actions djihadiques est bel et bien inquiétant, il existe par ailleurs un grand nombre de mouvements islamiques d'aspirations très diverses, parmi lesquels des groupes prônant des réformes au sein des systèmes politiques actuels. De plus, dans de nombreux pays musulmans, les mouvements politiques islamiques ont abandonné leur radicalisme initial pour adopter un pragmatisme politique, et ceux qui se tournent le plus vers l'*arène politique*, comme la Confrérie musulmane en Égypte, sont ceux qui vont le plus loin dans l'acceptation des principes et des normes démocratiques. Ce faisant, ils se distancient des vérités absolues et se familiarisent avec le fonctionnement positif des principes démocratiques et des droits de l'homme.

Ces dernières décennies, de nombreux pays musulmans ont été poussés à introduire des éléments du *droit islamique*, mais les regards portés sur cette *charia* sont extrêmement divers, certains y voyant un ensemble de directives très générales et d'autres des règles de conduite concrètes. En conséquence, on note de grandes différences non seulement dans les règles de droit basées sur la charia, mais encore dans l'application pratique de ces règles. L'islamisation du droit à partir des années soixante-dix n'a eu qu'une portée restreinte dans la plupart des pays, à l'exception de l'Iran, du Pakistan et du Soudan. En outre, la première vague d'islamisation reste un phénomène isolé, et on assiste plutôt à une diminution de l'influence des interprétations strictes de la charia sur le droit national, ces quinze dernières années. Et là où cette loi islamique est formellement appliquée, elle ne semble pas exclure une modernisation progressive du droit. La série de réformes du droit matrimonial, par exemple, a été poursuivie dans la plupart des pays en dépit du militantisme islamique. En réponse aux droits *universels* de l'homme, on voit se développer également des réflexions sur les droits *islamiques* de l'homme dans le monde musulman. Ces deux concepts, s'ils présentent des analogies, comportent toutefois d'importantes différences de principe. Mais là

encore, on note une tendance incontestable à un rapprochement progressif des deux conceptions.

Perspective politique

Les États membres de l'UE ne peuvent se permettre de rester à l'écart. En effet, une Europe repliée sur elle-même et renonçant à toute ambition extérieure ne crée qu'une pseudo sécurité, incapable de supprimer sa fragilité actuelle. En outre, en se tenant à l'écart, l'Europe se priverait des opportunités, bel et bien réelles, de soutenir les développements prometteurs du monde musulman. Le WRR plaide donc pour une attitude active, et, si possible, constructive, des États membres de l'UE, concrétisée par une politique s'articulant autour des principes suivants :

- prise en compte de la diversité du militantisme islamique
- reconnaissance du militantisme islamique en tant que facteur politique et juridique au potentiel constructif pour l'évolution des pays musulmans
- rapprochement avec les processus et parcours d'évolution endogènes qui favorisent la démocratie et le respect des droits de l'homme
- investissement dans l'information de l'opinion publique sur le militantisme islamique et les lignes générales de la politique à cet égard

Diversité

Le rapport de l'islam avec la politique, la démocratie et les droits de l'homme est sujet à des interprétations fort différentes entre pays musulmans et au sein même de ces pays. Aussi est-il difficile d'affirmer de manière générale que l'islam est compatible avec la démocratie ou que la législation islamique va à l'encontre des droits de l'homme, car la réponse varie en fonction des conceptions ou pratiques de l'islam et de la charia et en fonction des époques. Les Pays-Bas et l'UE devront baser leur politique à l'égard des pays musulmans sur une bonne connaissance de ces conceptions et pratiques, et il leur faudra investir pour acquérir ce savoir.

Attitude constructive ou non

Par le passé, l'UE a surtout placé ses espoirs dans les mouvements et partis non religieux des pays musulmans voisins et plaidé auprès d'eux pour la démocratisation et l'amélioration des droits de l'homme, même si ces groupes avaient une faible assise politique parmi la population locale. Mais il est de plus en plus évident que choisir d'ignorer l'agenda politique et juridique du militantisme religieux ne résout rien et risque même de produire l'effet inverse. Non seulement cette attitude décourage les groupes islamiques populaires prêts à introduire progressivement une libéralisation politique *au sein* du système actuel, mais elle

conforte l'opinion publique islamique dans l'idée, déjà bien ancrée, que le sécularisme et la démocratie (occidentale) servent par définition les intérêts antireligieux. Elle ne fait donc que raviver l'appel à l'islamisation, soit parce que les radicaux se voient ainsi plébisciter pour leurs opinions religieuses, soit parce que les détenteurs du pouvoir politique jouent eux-mêmes la carte du conservatisme pour maintenir leur légitimité politique.

L'UE et les Pays-Bas ne doivent plus exclure d'avance les mouvements islamiques en tant qu'interlocuteurs potentiels, mais agir en fonction de leurs actes politiques concrets. Ils doivent soutenir avec force les courants qui tendent à l'acceptation de la démocratie et des droits de l'homme, et condamner ceux qui s'en écartent. Il leur incombe en outre de concevoir des incitations plus effectives pour stimuler et récompenser les réformes. Par ailleurs, ils doivent être également prêts à imposer de véritables sanctions en cas de graves violations des droits de l'homme. Dans le cas de la politique euroméditerranéenne, il peut s'agir par exemple de suspendre (temporairement) des accords de partenariat. L'Union donnera ainsi les coudées franches aux différents parcours de démocratisation et à une réalisation progressive des droits de l'homme, tout en restant fidèle à ses propres valeurs dans ce domaine.

Dynamique endogène

Démocratie et droits de l'homme ne s'imposent pas durablement de l'extérieur. Les Pays-Bas et l'UE devront donc exercer leur influence sans pontifier, et accepter que ces principes aient parfois (pour l'instant) un autre effet dans un cadre de référence islamique que dans les pays occidentaux. En matière de démocratie et de droits de l'homme, les pays musulmans sont loin de satisfaire aux critères internationaux, ressemblant en cela à de nombreux (autres) pays en développement. Mais c'est justement là qu'il est essentiel de savoir s'ils souhaitent réaliser une *amélioration* et comment. Toute réforme sérieuse allant dans le sens des critères internationaux mérite d'être soutenue, même si elle s'appuie sur un discours islamique, car dans de nombreux pays musulmans, les améliorations progressives des droits de l'homme sont plus faciles à accepter lorsqu'elles s'inscrivent dans leurs propres traditions et cultures. C'est ce qu'illustre le nouveau droit familial marocain : sous le couvert de la charia, les droits des femmes ont été nettement améliorés.

Implications pour les Pays-Bas

Le souci de la diversité et d'une certaine dynamique vaut également pour les relations au sein de l'Europe et au sein des Pays-Bas. Une véritable révolution culturelle est nécessaire à cet effet. Jusqu'à présent, le débat politique et public aux Pays-Bas fait ressortir une connaissance insuffisante de l'islam, de ses courants de pensée et de ses mouvements

politiques. Les pouvoirs publics doivent soutenir activement, et surtout sur le mode structurel, toute initiative d'amélioration des dispositifs d'information sur ces thèmes, tant chez les musulmans que chez les non musulmans. Les contributions structurelles sont les plus aptes à faire contrepoids aux mouvements radicaux propageant des informations partiales et tendancieuses, comme c'est le cas du site « webislam ».

Dans les relations néerlandaises, la formation de partis basés (partiellement) sur l'islam ou sur l'identité musulmane apportera sans doute une contribution positive au débat politique. En effet, les partis politiques d'inspiration islamique peuvent servir de porte-parole à ceux qui ne se retrouvent pas dans les organes représentatifs des musulmans. Ils témoignent d'un effort de participation aux institutions existantes, dans le respect des règles démocratiques en vigueur.

Conclusion

Un climat conflictuel nourri d'a priori ne peut en aucun cas créer les conditions indispensables à la sécurité, à la démocratisation et à un respect croissant des droits de l'homme. La seule alternative souhaitable est de miser sur les ferments de démocratie et de droits de l'homme contenus dans le militantisme islamique lui-même. Or, les analyses présentées dans ce rapport démontrent que ces ferments existent bel et bien.